

Cahors, le 12 janvier 2026

BERTRAND FLORIAN
2 RUE HENRI ALLEG

46130 BIARS SUR CERE

Adh N°27480154

Objet : Relance pour rejet d'échéance – Prêt d'honneur – LRAR n°1A 210 309 75403

Monsieur,

Dans le cadre de votre contrat de prêt d'honneur, les remboursements sont prélevés automatiquement sur votre compte bancaire le 1er de chaque mois, conformément à l'échéancier convenu.

Sauf erreur ou omission de notre part, nous constatons les échéances d'août et décembre 2025 demeurent impayées ainsi que l'échéance de janvier 2026, pour un montant total de 249.00 €. Le rejet de ces prélèvements nous est notifié au motif suivant :

PROVISION INSUFFISANTE

Par ailleurs, que les frais liés à ces incidents s'élèvent à 36.75 €, et restent à votre charge.

Aussi, nous vous mettons en demeure de régulariser votre situation sous trente jours à compter de la réception du présent courrier, faute de quoi nous nous verrons dans l'obligation de transmettre votre dossier au service contentieux.

Vous pouvez procéder au règlement du montant dû soit :

- par chèque, à l'ordre de REV'LOT, à l'adresse suivante :
REV'LOT
107 Quai Cavaignac – CS10079
46002 CAHORS CEDEX 9
- par virement bancaire aux coordonnées suivantes :
Titulaire : ASS REVLOT
IBAN : FR76 1780 7008 0535 5212 4099 094
BIC : CCBPFRPPTLS

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

*285,75€ réglé
par chèque*

Le Service comptable,

